



La Lettre de Saint Pierre de Chartreuse



Sommaire

Vie Municipale

p 2

Vie communale

p 4

Vie Intercommunale

p 7

Vie associative et culturelle

p 9

Offres d'emploi

p 14

Agenda & numéros utiles

p 16

édito

Chers Chartroussins,

Le lundi 14 octobre dernier, nous apprenions, sans information préalable, la volonté du Groupe ROSSIGNOL de fermer l'unité de production « INOFAB » à Saint Pierre de Chartreuse, avec en question la possible suppression de 6 emplois. Avec Denis Séjourné, Président de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, et Dominique Escaron, Président du Parc Naturel Régional de Chartreuse, nous avons immédiatement adressé un courrier, en réaction, au Président de Rossignol pour exprimer notre inquiétude et notre mobilisation. Depuis 2011, les collectivités du territoire se sont fortement impliquées pour l'implantation et le développement de l'entreprise RAIDLIGHT-VERTICAL à Saint Pierre de Chartreuse, et plus particulièrement en 2016 pour la création de l'atelier INOFAB suite à l'appel à projet du Ministère du redressement productif, dans l'objectif de créer de l'emploi au cœur du massif de la Chartreuse, au sein d'une stratégie innovante de « Made in France ». Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater que la stratégie du groupe Rossignol est toute autre, faisant passer le nombre de salariés à Saint-Pierre-de-Chartreuse de 55 en 2016 à moins d'une vingtaine, soit moins que lorsque RAIDLIGHT est arrivée en Chartreuse en 2011. Nous ne comprenons pas cette décision de fermer une production française au profit d'une production chinoise, alors même que la tendance actuelle est à la relocalisation de la production en France.

Nous avons ainsi demandé au Président de Rossignol de le rencontrer très rapidement..La Chartreuse est un territoire vivant et nous comptons nous mobiliser pour qu'il le reste.

Le lundi 28 octobre 2019, les ruisseaux Corbeillers / Herbetan, et par voie de conséquence aussi le Guiers Mort en aval, subissaient une forte pollution au fuel domestique, suite à une fuite sur une cuve de stockage au moment de l'opération de son remplissage annuel. Divers dépôts de fuel, ainsi qu'une forte odeur persistante ont pu être constatés tout au long de la semaine qui a suivi cet événement. Les pompiers des casernes de Saint-Pierre de Chartreuse et de Saint-Laurent-du-Pont et de Grenoble, ainsi que la gendarmerie, se sont déplacés, sans toutefois pouvoir intervenir, en raison du fort débit d'eau qui rendait impossible la pose d'un barrage filtrant anti-pollution. L'ensemble des services environnementaux de l'Isère a été alerté, et une procédure est en cours par la gendarmerie. En tant que représentant de la Commune et aussi partenaire du récent label « Rivière Sauvage » que le Guiers Mort a obtenu cet été 2019, je suivrai avec la plus grande attention les suites de cet événement, dans l'objectif de réduire au maximum les impacts de cette pollution sur l'environnement et, plus globalement, de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que de tels événements de se reproduisent plus en Chartreuse.

Stéphane GUSMEROLI
Maire de Saint Pierre de Chartreuse



Par mesure d'économie, la Mairie ne distribue plus la Lettre d'information dans les boîtes aux lettres. Elle est envoyée par mail aux personnes qui se sont préalablement inscrites via la newsletter :

www.saintpierredechartreuse.fr

Pour les personnes n'ayant pas d'accès internet, quelques exemplaires papiers sont disponibles en Mairie et auprès des correspondants de hameaux.

**Prochaine publication de la
lettre municipale :**

Samedi 7 décembre 2019

Retour sur les principales décisions du Conseil Municipal du 4 novembre 2019

Accès aux salles communales

En prévision des prochaines élections municipales en mars 2020, le Conseil municipal a décidé de mettre à disposition gratuitement et sans limitation de fréquence les salles municipales (salle des fêtes et salle du conseil), jusqu'au 21 mars 2020, à tout candidat ou liste candidate à ces élections, selon les modalités fixées par le règlement intérieur de chaque salle.

Cantine scolaire

Les tarifs en vigueur pour la cantine scolaire varient actuellement entre 3.20 € et 4.84 € le repas, selon le niveau du quotient familial de la famille. Toutefois, des familles en difficulté financière restent dans l'incapacité d'assumer ce coût et de régler leurs factures de restauration scolaire. Le Conseil municipal a ainsi décidé de créer un tarif « social » à 0.50 € le repas, pour les familles en difficulté qui en feront la demande, selon les mêmes critères d'attribution que pour la banque alimentaire, à savoir disposant d'un « reste à vivre » en dessous du seuil de 7€ par jour et par personne.

Déneigement

Le Conseil municipal a décidé de confier à Franck Mollaret le déneigement des voies communales des secteurs St Hugues - Gérentière - Les Epallets - Les Michons - Marchandière - Brevardière - Mollard Bellet - Perquelin - La Fréchette pour cet hiver 2019/2020.

Eclairage public

Le Conseil municipal a fait en séance un point d'avancement sur la phase 1, en cours de finalisation, des travaux de rénovation de l'éclairage public du village. Il a aussi voté le programme et le plan de financement de la phase 2, dont des premières réalisations devraient être menées avant la fin de l'année 2019 : éclairage du parking de l'école, mise en place d'une extinction nocturne partielle entre minuit et 5 h du matin.

Défense incendie

Le Conseil municipal étudie actuellement la mise en oeuvre d'un dispositif de défense incendie aux Guillets, par l'installation d'un réservoir enterré de 60 m³ d'eau. Pour cela, elle a validé le principe d'acquisition d'une partie de la parcelle AO398 de 200 m², et a mandaté le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département de l'Isère pour ce projet.

Dates des prochains conseils municipaux

2 décembre 2019
6 janvier 2020
3 février 2020

20h30 Salle du Conseil

Retrouvez les relevés de décisions directement
sur notre site internet :
www.saintpierredechartreuse.fr

Elections Municipales

Les deux tours des prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020

Il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.

De nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées pour ces élections :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait une inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES
INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)**

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020**

Travaux de voirie

Notre commune doit assurer l'entretien de ses routes, soit 28 km (y compris la route du Col du Coq). Mal ou peu entretenues depuis de nombreuses années, nous avons dû faire face cette année encore à d'importantes réparations de chaussées. Le tableau ci-dessous, non-exhaustif, récapitule les principaux travaux de voirie entrepris au cours du deuxième semestre 2019.

Opérations	2019
Balayage et reprise de chaussées avec des cailloux ou de l'enrobé à froid par les employés communaux ou du point à temps par l'entreprise « Colas »	<ul style="list-style-type: none"> – Chemins : Carrelet, Crêt du chameau, Grand Logis – Baffardière et Place de l'église – Routes sur l'ensemble de la commune (par la Colas) – Montée route de la Scia
Renforcement des bas-côtés et Curage de rigoles pour les routes communales	– Travaux en Régie et par Emeric Gontier
Reprise de conduites d'eaux pluviales, Reprofilage et revêtement de chaussées	<ul style="list-style-type: none"> – Route du col du Coq – Montée à Manissola – Route du Grand Logis – Revols-Cottaves – Patassière – Gerbetière – Michalets
<p>Dépenses pour cette année : 239 000 € (ensemble de la route du Col du Coq) et 120 000 € pour les autres chantiers. Ces travaux sont subventionnés par le Département de l'Isère et par l'Etat.</p>	

NB : Ne sont pas comptées les sommes correspondant à l'engagement des employés communaux et à l'utilisation des engins de la commune (camions, tractopelle...). Tous les points d'intervention répertoriés n'ont pas pu encore être traités, ils le seront au fur et à mesure de la disponibilité des employés communaux, des conditions météorologiques et surtout du budget de 2020



Route du Col du Coq



Avant



Après

Montée de Manissola



Route de Patassière



Descente aux Michalets



Arrivée à Gerbetière



Route du Grand Logis



Maurice Gonnard (article et photos)

L'hiver arrive !

Comme toute commune de montagne, Saint-Pierre de Chartreuse peut être concernée par des épisodes de neige importants. Fabian Gelas (actuel responsable des Services Techniques) quittera la commune le 15 novembre 2019 pour des choix d'évolution de carrière. Ce départ nous amène à nous réorganiser pour la saison 2019/2020. L'équipe des Services Techniques (Robert, Jérémie, Jean-François et Arnaud) ainsi que deux prestataires (Antoine et Franck) vont assurer la viabilité hivernale de la commune. Sept engins de déneigement seront à disposition de cet effectif.

Pour ne pas gêner le travail des conducteurs de chasse neige :

- Le stationnement des véhicules sur les routes départementales et communales est interdit, sauf sur emplacement identifié. La commune ne saurait être tenue responsable si un accrochage avait lieu entre la chasse neige et des véhicules en stationnement gênant, ou sur tout élément (clôture, boîte aux lettres) dont l'implantation ne serait pas conforme.
- Sur les places du village et des hameaux, les véhicules ne doivent pas stationner au même endroit plus de 24 heures d'affilée pour permettre au service de terminer le déneigement.
- La taille des haies privées bordant les voies de circulation doit être effectuée par les riverains.
- Les véhicules doivent avoir les équipements adaptés.

L'ensemble des services sera mobilisé pour vous aider à circuler dans les meilleures conditions possibles.

Lorsque la neige est là :

- Chaque habitant doit dégager la neige devant sa propriété ainsi que la neige tombée de son toit sur les voies publiques et trottoirs, et sur une largeur de 1,50 mètres.
- Il est interdit de rejeter la neige sur la voie publique.
- Les personnes isolées et malades ayant des soins quotidiens doivent se signaler en mairie au 04 76 88 60 18.
- N'oublions pas de faire preuve de solidarité et de bienveillance les uns envers les autres dans les moments difficiles.

Rudy Lecat



Réunion d'information Droit foncier rural

En coordination avec la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse, le Parc Naturel Régional de Chartreuse et la Chambre d'Agriculture de l'Isère, une réunion d'information à destination des propriétaires fonciers de la commune est organisée le

Samedi 16 novembre 2019 de 10h à 12h à la Mairie (Salle du Conseil)

Cette réunion a pour objectif d'informer les propriétaires fonciers sur les enjeux de l'agriculture en général et sur leurs droits et devoirs en matière de baux ruraux.

La réunion sera animée par Monsieur Bernard NAVET, juriste à la Chambre d'Agriculture de l'Isère, qui sera à même de répondre à toutes les questions de Droit Rural.

Installation des compteurs Linky

La société ENEDIS prévoit l'installation des compteurs Linky, en remplacement de vos compteurs électriques actuels, entre juin 2020 et mai 2021, sur notre commune de Saint-Pierre de Chartreuse. Ce déploiement est imposé par une directive de la Commission européenne qui s'est traduite dans la loi de transition énergétique du 18 août 2015. À ce jour, en France, environ 20 millions de compteurs sont déjà posés sur un total de 35 millions.

Dans un contexte de fortes controverses concernant le déploiement de ces compteurs Linky sur le territoire national, nous avons souhaité avoir une vision précise et une compréhension la plus exacte et factuelle possible des conséquences et changements induits par ces nouveaux équipements sur notre quotidien.

À cet effet, nous avons fait le choix de constituer un groupe de travail local, composé de 4 personnes, pour analyser la situation et produire un rapport complet à mettre à votre disposition. Nous avons aussi demandé à Enedis de nous rencontrer pour répondre à nos nombreuses questions techniques sur ces compteurs. Ceci a pu être fait le 11 septembre dernier. Le souci de l'objectivité a été le moteur permanent de ce travail collectif, qui fut riche et complexe.

Plusieurs documents de synthèse vous sont ainsi mis à disposition, accessibles sur le site internet de la Mairie. Ce travail a permis notamment de mettre en avant les points importants suivants :

- Le déploiement du compteur Linky a pour objectif de faire des économies d'énergie, en mettant à disposition des données statistiques de consommation plus détaillées et en apportant une meilleure connaissance des besoins en énergie.
- Le compteur Linky permettra de facturer en permanence la consommation réelle et non plus la consommation estimée.
- Il peut conduire à une augmentation de la facture d'énergie si le disjoncteur remplacé par le Linky était auparavant mal calibré.
- Il devrait simplifier et accélérer certaines procédures techniques (changement de contrat, etc.). Dans ce contexte, Enedis nous a informé qu'ils procéderont au reclassement des personnels en charge initialement des opérations de relevés de compteurs. Selon Enedis, le coût du déploiement (environ 5 milliards d'euros) sera pris en charge par les économies générées par ces nouveaux équipements (plus de relevés et de dépannages à réaliser, moins de sur-dimensionnement des réseaux ...), et non par une augmentation sur les factures des consommateurs.

- Le compteur Linky génère des ondes électromagnétiques qui respectent les seuils autorisés. Ces ondes peuvent perturber les personnes « électro-hypersensibles ».
- Si le consommateur donne son accord, les données de consommation électrique traduisant ses habitudes d'utilisation pourront être transmises hors de son foyer. La gestion de ces données sera contrainte par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) pour ne pas avoir d'utilisation à des fins non acceptées par le consommateur.
- Le remplacement des anciens compteurs risque de générer un volume important de déchets.

Une étude des jurisprudences sur le sujet a également été menée. Elle a montré que :

- Ces opérations ne relèvent pas de la responsabilité des Communes. Dans ce contexte, toutes les délibérations prises par des Communes pour s'opposer à ce déploiement ont été cassées devant les tribunaux.
- Les seules procédures en justice qui ont abouti dernièrement sont des procédures intentées par des personnes reconnues électro-hypersensibles par des professionnels. Elles ont conduit à une interdiction d'installation de ce compteur Linky chez ces personnes ou à une obligation de blocage des ondes pour les empêcher de se propager depuis leur compteur.
- Un particulier peut refuser l'accès à sa propriété privée et donc empêcher le changement d'un compteur s'il se situe dans cet espace privé. Le risque encouru par le particulier dans cette situation est de devoir payer le compteur s'il doit le changer ultérieurement.

Olivier Jeantet



Vie intercommunale

OCT 2019
OCT 2020
**L'ENQUÊTE
mobilité**
GRANDE RÉGION GRENOBLOISE

Entre octobre 2019 et octobre 2020, le Syndicat Mixte des Transports en Commun pilotera la réalisation de l'Enquête Mobilité à l'échelle de la grande région grenobloise*. L'objectif: tout savoir sur vos déplacements. Parce que vous résidez dans l'une des 359 communes qui composent le périmètre de l'enquête, vous êtes concerné!



CONNAÎTRE VOS HABITUDES

Pour aller travailler, étudier, faire vos courses, rendre visite à vos proches... vous vous déplacez. À pied, en trottinette, à vélo, en voiture, en bus, en tram ou peut-être autrement. Connaître vos habitudes quotidiennes est essentiel pour définir des aménagements et des services adaptés à vos besoins même si vous ne vous déplacez pas tous les jours.

 **7 500**
ménages
enquêtés

ÊTRE À VOTRE ÉCOUTE



Une sélection aléatoire sera réalisée parmi les 800 000 habitants de la grande région grenobloise pour recueillir vos témoignages:

- Sur les déplacements effectués en semaine, via un entretien en face à face à votre domicile ou téléphonique, de 30 minutes en moyenne
- Sur les déplacements réalisés le week-end, via un entretien téléphonique
- Sur vos opinions concernant les déplacements, via un questionnaire en ligne

UTILISER LES DONNÉES RECUEILLIES



Vos témoignages seront compilés et nous permettront de:

- Mesurer l'évolution des pratiques
Ex: Est-ce que l'usage de la voiture diminue? la pratique du vélo augmente? Se déplace-t-on plus, plus longtemps ou plus loin qu'hier?
- Détecter l'émergence de nouvelles pratiques
Ex: Est-ce que le covoiturage se développe sur les trajets domicile-travail?
- Évaluer l'efficacité des aménagements et/ou services déjà mis en œuvre
- Imaginer de nouveaux aménagements et/ou services pour faciliter vos déplacements



Accueillir les enquêteurs

Les enquêteurs qui viendront à votre rencontre sont tous assermentés et munis d'une carte professionnelle. Pendant toute la durée de l'enquête, ils seront susceptibles d'effectuer des repérages, des relevés d'adresses, de se présenter à votre domicile ou de vous contacter par téléphone. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

Vous avez un doute? Contactez le prestataire en charge de l'enquête: emc.grenoble@alyce.fr

SUIVRE L'ENQUÊTE



Pour vous tenir informé du déroulement de l'enquête, des publications régulières seront réalisées dans les médias locaux, sur les réseaux sociaux et sur smtc-grenoble.org.



**DÉCEMBRE
2020**

Publication des premiers résultats



Visite du centre de tri et de l'usine d'incinération de Chambéry

Les emballages, les papiers et le verre que je dépose dans les colonnes de tri sont-ils réellement recyclés ?

Où va le camion de collecte des ordures ménagères une fois qu'il a vidé les bacs ?

Pour répondre à ces questions, nous vous proposons de venir visiter le centre de tri et l'UVETD (Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets) de Chambéry

Le vendredi 29 novembre 2019
de 13h30 à 17h00

Le transport est intégralement pris en charge au départ des bureaux de la Communauté de Commune Cœur de Chartreuse, ZI Chartreuse Guiers à Entre-deux-Guiers

Les visites sont gratuites.

Inscription obligatoire avant le 15 novembre auprès du Service Déchets, au 04 76 66 65 24 ou par mail à p.menard@cc-coeurdechartreuse.fr





Assemblée générale de l'association Ski Saint-Hugues les Egaux



Le domaine alpin des Egaux et le foyer de fond de Saint-Hugues fonctionnent sur un mode associatif grâce à l'investissement des membres de SSHLE. Tout au long de l'année, et particulièrement à l'automne et en hiver, l'équipe de bénévoles se mobilise aux côtés des salariés pour que tous - habitants, enfants des écoles, jeunes des environs et touristes - puissent prendre plaisir à skier aux Egaux et trouver au foyer de fond de Saint-Hugues accueil, matériel et conseils.

L'assemblée générale de l'association aura lieu le

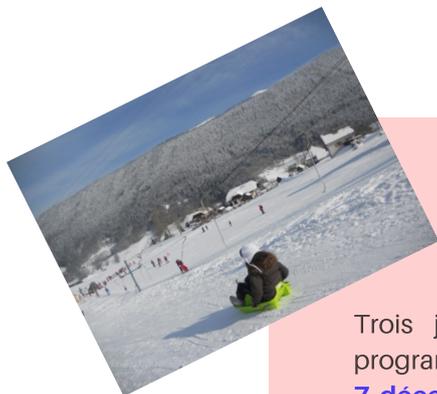
Samedi 23 novembre 2019 de 10h à 12h

dans la salle des mariages de la mairie de Saint-Pierre. N'hésitez pas à nous rejoindre pour nous aider à faire vivre les deux domaines.

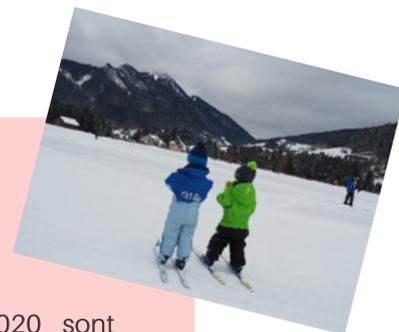
Pratiquants ou non, nous vous invitons à devenir membre de l'association SSHLE et à partager l'esprit alternatif qui anime l'équipe œuvrant au quotidien pour la survie de cette offre de loisir familial et convivial. Vous pouvez adhérer :

- sur place le jour de l'assemblée générale,
- auprès du foyer de ski de fond ou à la caisse du domaine des Egaux dès leur ouverture
- en ligne : <https://www.helloasso.com/associations/ski-st-hugues-les-egaux/adhesions/adhesion-association-ski-saint-hugues-les-egaux>

L'adhésion 2019-2020 est à 10€, 8€ en tarif réduit. L'association a besoin du soutien de tous pour que les activités neige de Saint-Hugues les Egaux poursuivent leurs aventures !



3 journées bénévoles de préparation de la saison 2019-2020



Trois journées de préparation de la saison 2019-2020 sont programmées : **les samedis 9 et 16 novembre, ainsi que le samedi 7 décembre**. Rendez-vous à 9 heures au foyer de fond de Saint-Hugues, même en cas de mauvais temps (travaux extérieurs ou intérieurs en fonction de la météo...). Le repas de midi est préparé par l'association : merci de vous inscrire à l'adresse suivante : association-sshle@orange.fr (toutes les bonnes volontés de dernière minute, même sans inscription, sont les bienvenues...). Membres de l'association ou non, munissez-vous d'une paire de gants, d'une débroussailleuse ou d'un sécateur, de votre bonne humeur et venez nombreux !

(Renseignements sur SSHLE et sur ces journées, auprès de Anne : 06 70 38 75 90).

Vente de saumon fumé

au profit du sou des écoles de st Pierre de Chartreuse

Dégustation et commande

Sur le marché

Dimanche 24 novembre

Saumon de Norvège « classique » : 35€ le Kg

Attention !

Cette année vous avez le choix !

Nous vous proposons aussi du saumon

BIO ! (41 € le Kg)



Livraison Mercredi 18 décembre

WEEK-END FOLK

Vendredi 22 Novembre 2019

Salle des fêtes de Saint Pierre de Chartreuse

A partir de 19h00

MONDEE DU FOLK

Organisée par
l'association

Musifolk



ENTREE
GRATUITE

OUVERT à TOUS

Venez partager un moment
villageois chaleureux et
convivial.

Des noix à monder dès 19h00.
Un buffet partagé vers 20h30,
boissons et plats apportés par
chacun
Dès 21h, petit bal folk danses
expliquées.

Animation musicale

Les diatos de



Vente de produits Bio: noix en coque ou mondées et huile de noix

Directement par le producteur : André Riondet

SAN&SI PRODUCTIONS PRESENTE

Le Grand Bal

UN FILM DE
LAETITIA CARTON

Samedi 23 novembre 2019
19h30 repas partagé - 20h30 Projection film
et après on danse à la Salle des fêtes

BRUITS isère
BIBLIOTHÈQUE
SAINT PIERRE DE CHARTREUSE
PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE
OÛF DE CHARTREUSE



MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE
LE GRAND BAL



BRUITS isère
LE DÉPARTEMENT



19h30 - En première partie : repas partagé, histoire de se rencontrer, de se découvrir.

20h30 : **LE GRAND BAL** *En présence de la réalisatrice Laetitia Carton**

Long métrage de 2018 - Durée 1h39

22h00 : Et si on veut, après le film, on pourra danser encore un peu !

Participation aux frais : prix libre

PUBLIC : Familial à partir de 12 ans

C'est l'histoire d'un bal. D'un grand bal. Chaque été, plus de deux mille personnes affluent de toute l'Europe dans un coin de campagne française. Pendant 7 jours et 8 nuits, ils dansent encore et encore, perdent la notion du temps, bravent leurs fatigues et leurs corps. Ça tourne, ça rit, ça virevolte, ça pleure, ça chante. Et la vie pulse.

L'idée de ce film est née en 2015, pendant le grand bal. Il était plus de 2h du matin. On discutait avec Bernard, le fondateur de ces rencontres de la danse, sur un bord de parquet... Et comme souvent nous nous sommes arrêtés de parler, frappés par la beauté de tous ces danseurs

qui tournoyaient dans la nuit, leur joie, la virtuosité des musiciens, leur générosité, l'osmose entre tous ces gens, l'énergie palpable qui se dégageait de cette communauté d'hommes et de femmes. Aujourd'hui, ni Bernard, ni moi, ne nous souvenons lequel d'entre-nous a eu l'idée en premier. Bernard savait que je faisais des films ; je connaissais son histoire, celle du Grand Bal. On va dire qu'il y a eu synchronicité. La même envie de donner à voir ce que nous avons sous les yeux, de le partager. Parce que c'est précieux, et nécessaire aujourd'hui.

* Sous réserve de sa disponibilité

Samedi
30 nov. 19
18h

Sébastien WALDNER | Saxophones
Stéphane DAMIANO | Piano

Un océan d'amour

BD-concert

Salle des Fêtes
Saint Pierre de Chartreuse

À partir de 7 ans
Tarifs : 5 | 8 | 10 €

Un Océan d'amour, Lupano - Panaccione Editions Delcourt 2014



DIMANCHE
8
DÉCEMBRE

Marché de Noël

Lâcher de lanternes Animations Idées cadeaux

10h – 18h

Salle des Fêtes

Saint Pierre de Chartreuse



Le Col de Porte,

Site touristique de montagne proche de Grenoble, reçoit une clientèle familiale mais également des groupes et des séminaires.

Nous proposons des courts séjours incluant hébergement, restauration et activités outdoor été/hiver (ski, raquette, VTT, biathlon,..).

Dans le cadre de notre projet de développement, 2 postes sont à pourvoir pour notre restaurant Les 3 Sommets qui cherche pour son snack-bar pour la saison d'hiver 2019/2020 :

- un/une préparateur snacking (h/f) en charge de réaliser la petite restauration : hot dog, sandwich, crêpes, gaufres, etc. Vous avez une certaine expérience sur ce type de poste. Vous êtes organisé et efficace.
- un/e serveur/serveuse. Les clients récupèrent leur consommations directement au bar, mais vous effectuerez la préparation des boissons, assurerez la tenue et la propreté de la salle et de la terrasse, ainsi que le service selon affluence.

Pour ces deux postes, le sens de l'accueil et le sourire sont une obligation. Grincheux et jamais content s'abstenir!

Ouverture notamment les week-ends et vacances scolaires. Temps partiels possible.

Pour vos candidatures, merci d'adresser un mail à :

contact@coldeporte.fr



Partenaires du domaine skiable alpin du Col de Porte



Gestionnaire administratif et financier

La commune du Sappey-en- Chartreuse recherche son gestionnaire des finances, de la paie, des élections et du cimetière.

La commune du Sappey en Chartreuse c'est une équipe de 9 agents, au cœur d'un village dynamique de 1200 habitants, avec une station de ski et un camping. Rejoignez-nous et profiter d'un cadre de travail agréable et verdoyant, le tout à seulement 20 minutes de Grenoble, desservi en bus (Arrêt de la ligne 62 juste en face de la Mairie)

Statut : fonctionnaire de catégorie B rédacteur territorial ou contractuel

Missions

- Responsable de gestion comptable, supervise l'exécution des recettes et dépenses : réception et paiement des factures, édition des bordereaux de mandats et titres, P503, déclaration de TVA, suivi de la trésorerie, contrôle de l'application de la réglementation budgétaire et comptable.
- Elaboration et suivi des budgets conjointement avec la secrétaire de Mairie et les élus
- Gestion de la paie et opérations RH associées (contrats, arrêtés, déclarations dont sociales...)
- Gestion des achats et fournitures sous le seuil des marchés publics, assure la relation avec les tiers et le trésor public, rédige des bons de commande
- Assure le suivi des contrats et assurances de la collectivité
- Gestion des élections : inscriptions, radiations, tableaux rectificatifs, tenue de la commission électorale
- Gestion du cimetière : informatisation, encaissement des titres de vente de concession, relation notariale

Profil

Savoirs :

- Bonne connaissance des principes de fonctionnement des collectivités
- Règles budgétaires et comptables publiques
- Comptabilité analytique
- Procédures d'engagement, liquidation, mandatement
- Nomenclature M14 et M 49 (Remontées mécaniques)
- Connaître la réglementation funéraire et les procédures de reprise des concessions.
- Tenir et mettre à jour le registre du cimetière
- Connaître les procédures de gestion de la liste électorale

Savoir-faire :

- Contrôle de l'engagement des dépenses.
- Réception, traitement, validation et classement (archivage) des pièces comptables.
- Suivre l'exécution budgétaire.
- Tenue des registres
- Vérifier la situation administrative du demandant des concessions cimetière
- Faire respecter le règlement du cimetière.
- Informatique : Word, Excel, Outlook, logiciels métiers (Berger-Levrault, Gescime)

Savoir-être :

- Rigueur administrative, organisation, respect des délais
- Travail en équipe
- Reporting
- Discrétion

Poste à temps complet (35 heures/semaine) à pourvoir de suite

Envoyez votre candidature par mail à direction@sappey-mairie.fr

Calendrier Événements à venir

- **Samedis 9 et 16 novembre + 7 décembre**

Rendez-vous à 9 heures au foyer de fond de Saint-Hugues pour la préparation de la saison 2019/2020, avec l'association Ski St Hugues Les Egaux

- **Samedi 16 novembre**

Réunion d'information sur le droit foncier rural. De 10h à 12h en salle du Conseil, à la Mairie.

- **Mercredi 20 novembre**

Atelier "Couronnes de Noël" au Musée Arcabas à St Hugues. De 15h à 16h30. Réservation au musée : 04 76 88 65 01

- **Vendredi 22 et samedi 23 novembre**
Grand week-end folk

- La mondée du Folk : vendredi 22 novembre, à partir de 19h à la salle des fêtes

- Projection du film "Le Grand Bal" : samedi 23 novembre, à 19h30 à la salle des fêtes.

- **Samedi 23 novembre**

Assemblée générale de l'association Ski Saint-Hugues Les Egaux. De 10h à 12h en salle du conseil, à la mairie.

- **Dimanche 24 novembre**

Vente du saumon fumé du Sou des Ecoles, de 9h à 12h, sur le Plan de Ville.

- **Vendredi 29 novembre**

Visite du centre de tri et de l'usine d'incinération des déchets à Chambéry, organisée par la 4C. De 13h30 à 17h

- **Samedi 30 novembre**

BD-Concert "Un océan d'amour". 18h à la salle des fêtes.

- **Dimanche 8 décembre**

Marché de Noël du Comité d'Animation. De 10h à 18h à la salle des fêtes.

- **Dimanche 15 décembre**

Concert de Noël au Musée Arcabas à St Hugues. 15h.

Retrouvez le programme des animations sur le site de l'office de tourisme : <https://chartreuse-tourisme.com/>

Numéros Utiles

Mairie

04 76 88 60 18

Ouvert du mardi au samedi de 8h30 à 12h

www.saintpierredechartreuse.fr

Agence Postale Communale

04 76 53 01 30

Ouvert du mardi au samedi de 8h30 à 12h

Bibliothèque

04 76 50 34 81

Mercredi 10h-12h et 15h-17h

Samedi 10h-12h

Crèche "Fées et Lutins"

04 76 88 65 40

École des 4 Montagnes

04 76 88 63 87

Cantine

04 38 02 05 52

Accueil périscolaire

06 87 41 89 45

A.D.M.R (Aide à domicile)

St Laurent du Pont

04 76 06 44 14

Taxi de Chartreuse

06 84 83 88 54

Centre Social

St Laurent du Pont

04 76 55 40 80

Infirmières Libérales

06 87 61 39 04

Kinésithérapeute

06 38 02 53 73

Médecin

Dr. Fanny Arnoux

04 76 56 73 80

06 03 99 56 30

Pharmacie

Dr.Sophie Mottet

04 76 88 65 21

Praticien en Ostéopathie

M. Christoph Tarade

06 23 44 72 54

Sage-femme libérale

04 79 28 99 76

Samu 15 ou 112

Pompiers 18

Gendarmerie 17

Urgences personnes sourdes 114

Communauté de Communes

Cœur de Chartreuse

04 76 66 81 74

Office de Tourisme

St Pierre de Chartreuse

04 76 88 62 08

Parc Naturel Régional de Chartreuse

St Pierre de Chartreuse

04 76 88 75 20

Déchèteries

Entre-deux-Guiers : Tel : 04 76 66 81 74

Mardi 8h-12h

Mercredi 8h-12h

Jeudi 10h-13h / 14h-18h

Vendredi 14h-18h

Samedi 8h-12h / 13h-17h

St Pierre d'Entremont

Mardi 14h30-16h30

Samedi 9h-12h

Directeur de publication :

Stéphane Gusmérioli

Responsable de la rédaction :

Stéphane Gusmérioli

Conception, rédaction, envoi par email :

Dominique Julien

Crédits photos : Maurice Gonnard

Vous organisez une animation sur St Pierre, et vous voulez figurer sur ce calendrier : merci de nous transmettre les informations à communication@saintpierredechartreuse.fr